

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Comité de pilotage de l'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay	Orléans, le 28 novembre 2017
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre – Val de Loire	<i>Compte rendu</i>	

Participants :

- M. Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret
- M. François BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Frédéric NERAUD, Vice-Président du Conseil départemental du Loiret
- M. Paul LAVILLE, Sous-Préfet de Montargis
- M. Claude FLEUTIAUX, Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- M. Georges GARDIA, Président de la Communauté de communes des quatre vallées
- M. Didier DEVIN, Maire de Fontenay-sur-Loing
- Mme Michèle BARDOT, Collaboratrice parlementaire de Jean-Pierre SUEUR, Sénateur du Loiret
- M. Eric MARTIN, Directeur Général adjoint, Conseil régional Centre-Val de Loire
- M. Stéphane COURSIER, Directeur régional Centre-Val de Loire, SNCF Mobilités
- M. Jean-Luc GARY, Directeur territorial Centre-Val de Loire, SNCF Réseau
- M. Pierre TOURNEUX, Responsable de Projets territorial, SNCF Réseau
- Mme Aurélie MILHAVET, Chargée de mission Gares-Accessibilité-Intermodalité, Conseil régional Centre-Val de Loire
- Mme Pascale RINGWALD, Chargée de mission Appui Territorial, SCPPAT
- M. Christophe HUSS, Directeur Régional adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Pascal PARADIS, Responsable du Service Déplacements Infrastructures et Transports à la DREAL Centre-Val de Loire et Chargé de mission Mobilités-Transports au SGAR
- M. Franck CARMINATI, Chargé de Mission Ferroviaire, Département Infrastructures et Déplacements, Service Déplacements, Infrastructures et Transports, à la DREAL Centre-Val de Loire

Introduction

La séance est co-présidée par M. FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret et M. BONNEAU, Président du Conseil régional Centre-Val de Loire.

M. le Préfet rappelle en introduction le contexte dans lequel s'inscrit ce troisième Comité de pilotage de l'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay. Dans le cadre de la mise en circulation d'un matériel roulant transilien plus long en 2018, les gares de Dordives et de Ferrières – Fontenay-sur-Loing doivent être mises aux normes :

- en ce qui concerne Dordives, l'allongement des quais a été traité en 2015, il reste aujourd'hui à y réaliser des travaux de signalisation qui sont déjà inscrits au CPER 2015-2020 ;
- en ce qui concerne Ferrières-Fontenay, deux Comités de pilotage (en 2015 et 2016) ont permis de discuter des modalités financières de la réalisation des travaux d'allongement des quais.

Ainsi, l'objectif du comité de ce jour est de définir et valider le plan de financement des travaux d'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay afin d'y permettre la desserte par le futur matériel roulant du STIF.

M. BONNEAU, en accord avec les propos de M. le Préfet, ajoute que le maintien et le développement des circulations transiliennes qui desservent les gares de Montargis, Dordives et Ferrières-Fontenay sont essentiels pour la région. Ces projets de mise aux normes des gares de Dordives et de Ferrières-Fontenay ont aujourd'hui l'opportunité de bénéficier d'investissements publics relativement conséquents.

M. NERAUD remercie M. le Préfet et M. BONNEAU d'avoir communément pris l'initiative de réunir à nouveau ce comité de pilotage.

Échanges lors de la restitution des études

M. TOURNEUX (SNCF Réseau) présente les résultats des études d'allongement et de rehaussement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay, et rappelle qu'il s'agit d'études précédemment financées par SNCF Réseau à hauteur de 140 000 €. Il précise qu'afin d'être conformes aux normes de sécurité en vigueur, les quais doivent être allongés (de 130 m en voie 1 et de 138 m en voie 2) et rehaussés (à 55 cm). L'ensemble de ces travaux sera réalisé de mai à juin 2018 et nécessite un financement à hauteur de 1,6 M€.

M. BONNEAU s'interroge quant au rehaussement des quais. Il rappelle qu'à ce jour la gare de Ferrières-Fontenay n'est pas dite « accessible », et s'inquiète sur la nécessité de la mettre en accessibilité à l'issue des travaux prévus sur les quais.

M. GARY répond qu'au sens des normes d'accessibilité en vigueur, la gare de Ferrières-Fontenay est considérée comme une « halte non accessible », et qu'au vu de l'évolution à venir des trafics sur la ligne R, ce statut ne sera pas amené à changer ni à court ni à moyen termes. En tout état de cause, les travaux programmés ne mettent pas en défaut et sont compatibles avec une mise en accessibilité ultérieure.

M. le Préfet rappelle que le fait d'avoir allongé les quais de la gare de Dordives a eu pour conséquence de devoir y réaliser ultérieurement des travaux de signalisation, et demande à SNCF Réseau si l'allongement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay aura des conséquences semblables.

MM. GARY et TOURNEUX affirment que cet élément a été étudié lors des études de gare de Ferrières-Fontenay et que le cas rencontré en gare de Dordives ne s'y produira pas.

Échanges sur le financement de l'opération

Le Conseil départemental s'engage à participer à hauteur de 140 000 € à l'opération.

La Commune de Fontenay, sous réserve de validation par son Conseil municipal, s'engage à participer à hauteur de 5 % de l'opération, soit 80 000 €.

La Communauté de communes des Quatre Vallées s'engage à participer à hauteur de 5 % de l'opération, soit 80 000 €.

L'État et le Conseil régional financeront conjointement la part restante, soit 1 300 000 € à parts égales, étant entendu qu'en vertu d'un accord mutuel, la convention de financement prévoit le financement des 1 300 000 € par le Conseil régional.

M. GARY souhaite que la convention de financement relative aux travaux d'allongement et de rehaussement des quais de la gare de Ferrières-Fontenay soit signée par l'ensemble des partenaires au plus tard à la fin de l'année 2017 ou que, si cette échéance n'est pas jouable, SNCF Réseau ait une confirmation écrite du financement.

M. BONNEAU propose ainsi à chacun des membres du Comité de pilotage de se réunir à nouveau à la fin 2017 ou début 2018 lors d'une séance de signature de la convention qui pourrait se tenir sur place. Chacun des membres est d'accord avec cette proposition.

M. le Préfet et M. BONNEAU remercient l'ensemble des participants et closent la réunion.